

Les participants :

Jean-Noël MALAN – Président de la Commission - Elu CC Lodévois et Larzac
Jean-Luc BOUSQUET – Mairie de Fontès
Daniel FABRE – Maire de Plans – CC Lodévois et Larzac – Elus référent pour la CFT
Thierry FABRE – Mairie St Jean de Fos

Marie PARROT – Office National des Forêts
ROUSSELLE Emilie - Commission agriculture du Conseil de Développement
Cécile SANSPEUR- Communes Forestières – animatrice du réseau des Chartes Forestière de Territoire
Jean-Christophe PETIT – Chambre d'Agriculture de l'Hérault
Dominique SOULLIE – Eleveur La Boissière
Michèle LAGACHERIE – Centre Régional des Propriétaires Forestiers
Celine MENDES – CIVAM bio 34
Geneviève SATGER - Commission agriculture Conseil de Développement
Arnaud GUERY – Conseil de Développement
Olivier SAUZEAU – Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault
Vanessa MELINE - Communauté de communes du Lodévois et Larzac

Thierry LANIESSE ; Directeur du Pays Cœur d'Hérault
Vincent SALIGNAC ; Chef de projet SCOT du Cœur d'Hérault

Les excusé(e)s :

Agnès CONSTANT – CCVH –
Philippe SALASC – CCVH

Point 1 – Schéma de Cohérence Territoriale et agriculture

La présentation donne les informations essentielles sur la place de l'agriculture dans le SCOT, au regard de l'évolution législative, et surtout de la Loi sur l'Avenir Agricole, l'Alimentation et la Forêt (2014). Celle-ci affirme la place de l'agriculture dans la planification territoriale, que ce soit en termes d'espace mais aussi en termes d'activité économique.

La question du bâti agricole est reposée comme étant un enjeu toujours aussi fort, entre pérennisation des activités, problème de spéculation mais également d'installation d'activités.

Il est souligné la diversité des espaces agricoles, et des pratiques, avec leur spécificité. Une prise en compte différenciée est attendue du SCOT, notamment au regard des potentiels agronomiques mais des activités et de la gestion des espaces.

La présentation des éléments essentiels de l'étude du foncier agricole, soulève la question de la maîtrise foncière publique, également celle de la valeur agronomique des sols et la valeur donnée au travers de l'étude. L'angle de travail est très axé sur les espaces de la plaine, moins sur les espaces de causses, de pastoralisme.

Point 2 – Charte Forestière de Territoire

La présentation de ce chantier, que le FEADER et la Région vont soutenir, permet de replacer la forêt dans le paysage du Cœur d'Hérault. Certains enjeux sont déjà identifiés, la question de la démarche et de ses objectifs sont détaillés ici.

L'objectif principal est la mise en place d'un programme d'actions qui entraîne une mise en œuvre d'actions et d'investissements sur le territoire pour répondre à des besoins et des attentes sur le développement d'activités, la valorisation de la forêt et ses rôles pour le territoire.

Les questions de l'évolution de la forêt méditerranéenne, du sylvo-pastoralisme, de la valorisation des produits forestiers et d'une gestion différenciée des espaces forestiers sont soulevées.

Un exemple présenté est la possible valorisation de l'arbose, fruit de l'arbousier, un projet en court de réflexion et de développement.

La forêt est aujourd'hui un espace multi-fonctionnel, et même si l'angle de travail est surtout une valorisation économique de la forêt, les questions de risques, de biodiversité ou de séquestration carbone sont aussi essentielles dans un plan d'actions pour la forêt.

Les questions de la maîtrise foncière publique, des circuits-courts pour le bois d'œuvre sont posées.

Point 3 – Abattoir de Pézenas

L'abattoir a été maintenu par la mise en place d'un Syndicat Mixte composé de huit collectivités territoriales, du Département. Il est à l'équilibre en 2016, cependant l'idée est de l'ouvrir aux éleveurs, utilisateurs de l'abattoir, et créer une Société d'Economie Mixte.

L'abattoir a les agréments nécessaires. La vidéo diffusée a cependant donné une image de l'établissement qui pose question, des exigences sont à maintenir et une transparence du fonctionnement est importante. Des améliorations sont toujours à faire, il faut considérer qu'un abattoir est un lieu de mort, réalité dont la majorité des gens est coupée.

Le maintien de l'outil est essentiel pour le territoire, pour rester dans des filières de proximité.